

PORT de l'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

Initial

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-106 du Code du Travail : « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. »

OBJECTIFS

- Connaître les risques et la réglementation liés aux atmosphères non respirables .
 - Identifier les différents types de matériels.
 - Comprendre les enjeux d'une protection respiratoire adaptée
- Porter un ARI en toute sécurité malgré les contraintes inhérentes à celui-ci.

PROGRAMME

THEORIE

Accidents et réglementation

Travaux ou intervention en espace confiné

- Procédures à respecter
- Contrôles à effectuer
- Consignes en cas d'incident ou d'accident

Athmosphère non respirable

- Différents types d'atmosphères non respirables
- Intoxication, anoxie et asphyxie
- Etiquetage des produits dangereux
- Milieux hyperbares

Protections respiratoires

- Filtrantes
- Autonomes:
 - Description technique
 - Principes de fonctionnement
 - Calcul de l'autonomie
 - Entretien

Engagement avec protection autonome

- Contraintes du porteur
- Contrôles à réaliser
- Etat de forme et de santé

PRATIQUE

- Connaissances techniques de l'ARICO
- Procédures d'équipement et de contrôle
- Parcours d'évaluation comprenant:
 - Tests physiques
 - Gestion de stress et de respiration
 - Gestion du gabarit de l'équipement
 - Transport d'une charge
 - Gestion des déplacements
 - Franchissement d'obstacles
 - Contrôle de consommation d'air

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, variées, basées sur des cas concrets, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine du port de protections respiratoires, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets. Chaque stagiaire effectuera un parcours d'évaluation (mise en situation) avec l'aide d'un ARI dorsal et/ou d'un ARI sur chariot

PUBLIC CONCERNE : Toute personne étant amenée à porter une protection respiratoire isolante à circuit ouvert dans le cadre d'interventions et travaux en atmosphère non respirable.

PRE-REQUIS : Non contre indication médicale au port de l'ARI

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans